



# Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

Siège social : 139, rue des Poissonniers 75018 PARIS

Internet : [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com)

## SYNDICAT INDEPENDANT DE LA POLICE MUNICIPALE

Siège administratif : 139, rue des Poissonniers - 75018 PARIS • Tél : 01 44 97 78 50 • Fax : 01 44 97 78 50 • Email : [fpip@fpip-police.com](mailto:fpip@fpip-police.com)

Philippe STEENS  
Secrétaire Général SIPM-FPIP

Paris le 28/12/04

À

Monsieur Claude Pernes  
Président de la Commission Consultative des Polices Municipales

Objet : Refus d'autorisation d'armement par le Préfet de l'Essonne

Monsieur le Président,

Par la présente j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le refus du préfet de l'Essonne suite à la demande de la commune de Marcoussis d'équiper ses fonctionnaires de Flash Ball de 7<sup>ème</sup> catégorie...

La motivation de ce refus nous semble bien légère. En effet le Préfet précise « *à cet égard je constate que les policiers municipaux des agglomérations de même importance que la commune de Marcoussis et confrontés à des problèmes de sécurité équivalents, disposent de l'armement classique de la sixième catégorie pour assurer leurs missions* »

Tout d'abord ce n'est pas une raison et mieux que cela c'est faux. En effet la commune de la Ville du Bois, dépendant de la même brigade de Gendarmerie que Marcoussis, d'une importance équivalente et confrontée à des problèmes de sécurité similaires a une police municipale dont les agents sont armés en 4<sup>ème</sup> catégorie. Qui plus est ces deux communes sont quasi limitrophes...

Non seulement les policiers municipaux doivent compter sur la volonté des élus pour disposer de moyens de défense, mais après, même en répondant aux conditions de la loi de 1999 il semble qu'ils aient à subir le bon vouloir des préfets... Il en est en effet probable que refusant l'armement en 7<sup>ème</sup> catégorie, le Préfet ferait de même pour la 4<sup>ème</sup>... Cela nous semble hautement contestable. La Préfecture d'ailleurs précise dans le Parisien (article que je vous transmets également) qu'elle reste « particulièrement vigilante » sur l'armement des agents... N'y serait-elle pas plutôt hostile ?

Connaissant votre intérêt pour ces questions je vous prie d'agréer, Monsieur le Président l'expression de ma respectueuse considération.

PJ : article du parisien et courrier du Préfet du 26/11/2004.



Rosny-sous-Bois - Hôtel de Ville

20, rue Rochebrune

93111 Rosny-sous-Bois cedex

Tél : 01 49 35 37 00

Fax : 01 49 35 38 96

Adresser votre courrier à Monsieur le Maire

**Monsieur Philippe STEENS**

Secrétaire Général Adjoint

SIPM-FPIP

139 rue des Poissonniers

75 018 PARIS

*Rosny-sous-Bois, 17 janvier 2005*

Réf : Cab. Maire / CH / 283

Monsieur le Secrétaire Général,

Votre courrier relatif au refus exprimé par le Préfet de l'Essonne suite à la demande de la Commune de Marcoussis d'équiper ses policiers municipaux de Flah-Ball a retenu toute mon attention.

Je me suis permis d'en transmettre copie à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales, et de lui demander d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission Consultative des Polices Municipales.

Des précisions ou une clarification sur ce point m'apparaissent en effet nécessaires, tant les moyens de défense dont les policiers municipaux prétendent pouvoir disposer sont soumis au bon vouloir, souvent fluctuant, des Maires dont ils dépendent et des Préfets.

Je ne manquerai pas de vous faire part de la réponse que le Ministre pourrait me faire ainsi que des conclusions de la Commission sur ce sujet.

Dans cette attente et demeurant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération la meilleure.

*Le Maire de Rosny-sous-Bois,  
Conseiller Régional*

Claude PERNES



Rosny-sous-Bois - Hôtel de Ville

20, rue Rochebrune

93111 Rosny-sous-Bois cedex

Tél : 01 49 35 37 00

Fax : 01 49 35 38 96

Adresser votre courrier à Monsieur le Maire

**Monsieur Dominique de VILLEPIN**  
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité  
intérieure et des Libertés locales

Place Beauvau  
75 800 PARIS

*Rosny-sous-Bois, 17 janvier 2005*

Réf: Cab. Maire / CH / 282

Monsieur le Ministre,

Je me permets de vous transmettre copie du courrier que m'a adressé Monsieur Philippe STEENS, Secrétaire Général Adjoint du SIPM-FPIP, relatif au refus exprimé par le Préfet de l'Essonne suite à la demande de la Commune de Marcoussis d'équiper ses policiers municipaux de Flah-Ball.


Des précisions ou une clarification sur ce point m'apparaissent nécessaires, tant les moyens de défense dont les policiers municipaux prétendent pouvoir disposer sont soumis au bon vouloir, souvent fluctuant, des Maires dont ils dépendent et des Préfets.

La prochaine réunion de la Commission Consultative des Polices Municipales pourrait être, je pense, l'occasion d'aborder cette question que nous pourrions inscrire à l'ordre du jour. Je vous remercie de m'indiquer si vous en êtes d'accord.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

*Bien à vous / P. Steens*  
Le Maire de Rosny-sous-Bois,  
Conseiller Régional

  
Claude PERNES

  
Ville de Rosny/sous-Bois